

Décret n° 69-127 du 3 février 1969 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'école nationale de la météorologie — TITRE III : Direction. - Administration. - Enseignement.

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	07/02/1969
------	------------

Juridiction / Nature	DECRET
----------------------	--------

NOR / Numéro	69-127
--------------	--------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000306976
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Ils reçoivent les traitements et indemnités afférents à leur grade. [...]

[...] Pour la notation des élèves au cours des études et pour la détermination de l'aptitude aux diplômes, titres, brevets et certificats délivrés par l'école, y compris ceux dont la validité est reconnue par [...]

[...] Le chef du service météorologique d'outre-mer. b) Membres non désignés ès qualités. [...]
Les membres du conseil non désignés ès qualités ainsi que leurs suppléants sont nommés, par décision du ministre chargé de l'aviation civile, pour une période de deux ans renouvelable.
[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et du ministre des transports, Vu l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ; Vu les décrets n° 62-93 du 15 janvier 1962, n° 63-1376 du 24 décembre 1963, n° 64-775 du 28 juillet 1964 et n° 65-184 du 5 mars 1965 relatifs aux statuts particuliers des corps de la météorologie, ensemble les textes qui les ont modifiés et complétés, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET 69-127 du 7 février 1969, « Décret n° 69-127 du 3 février 1969 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'école nationale de la météorologie – TITRE III : Direction. - Administration. - Enseignement. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000306976> (consulté le 30 août 2026).